

## **Règlement intérieur**

### **Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Ile-de-France**

En application du décret n° 2004-292 du 26 mars 2004 (articles R.\* 211-19 à R.\* 211-27 du code de l'environnement), le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Ile-de-France a été institué par arrêté préfectoral régional n° 2007-1533 du 17 septembre 2007. Les dispositions ci-après en constituent le règlement intérieur.

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, le fonctionnement du CSRPN d'Ile-de-France.

#### **Article 2 : Président**

Les membres du CSRPN, candidats au poste de président, peuvent se faire connaître jusqu'au moment du vote.

L'élection du président requiert la majorité des deux tiers des membres présents au premier tour et la majorité simple au second tour. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du CSRPN demande le scrutin secret.

Le président du CSRPN est chargé de veiller à l'application du présent règlement intérieur et représente le CSRPN. D'une façon générale, il est chargé d'assurer la bonne tenue des réunions.

Le mandat du président est de 5 ans renouvelable. En cas de démission ou de décès, le président est remplacé dans un délai maximum de six mois. Le mandat du nouveau président expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de son prédécesseur.

#### **Article 3 : Secrétariat**

Le secrétariat du CSRPN est assuré par la DIREN d'Ile-de-France et veille à la disponibilité d'une salle de réunion et du matériel adapté. Il est chargé de répondre aux questions concernant le fonctionnement du CSRPN. Il archive et tient à la disposition du public tous les avis et procès verbaux des réunions plénières du CSRPN.

#### **Article 4 : Ordres du jour et convocations**

Le président du CSRPN arrête, en lien avec le Secrétariat, l'ordre du jour définitif des réunions, en distinguant les points nécessitant un avis des autres points à l'ordre du jour.

Le préfet de région et le président du Conseil régional peuvent inscrire d'office des points à l'ordre du jour.

Le Secrétariat du CSRPN prépare les convocations portant l'ordre du jour et les adresses, signées par le président, quinze jours au moins avant la date de la réunion :

- au préfet de région ;
- au président du Conseil régional ;
- aux membres du CSRPN ;
- aux personnalités ou représentants d'organismes qualifiés invités susceptibles d'éclairer le CSRPN sur des questions à l'ordre du jour.

Les convocations sont accompagnées des avis des rapporteurs présentés en séance et, dans la mesure où le Secrétariat du CSRPN en dispose en temps utile, des éventuels documents qui se rapportent à l'ordre du jour.

Les dossiers de l'ordre du jour seront transmis par voie électronique avec accusé de réception ou à la demande expresse des intéressés sous forme papier.

#### **Article 5 : Calendrier de travail annuel**

Le Secrétariat du CSRPN propose un calendrier de travail annuel, établi en collaboration avec le préfet de région, le président du Conseil régional et le président du CSRPN.

Ce calendrier prévisionnel de travail est soumis aux membres du CSRPN et adopté lors de la dernière réunion de l'année en cours. Il est ensuite diffusé au préfet de région, au président du Conseil régional et à tous les membres du CSRPN.

Il prévoit trois réunions au minimum. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées, à la demande du préfet de région, du président du Conseil régional ou de celle, écrite, d'au moins la moitié de ses membres. Celles-ci se tiennent dans un délai maximum de 2 mois suivant la demande.

Lorsqu'une réunion supplémentaire est fixée à la demande de membres du CSRPN, la demande, adressée au président, doit alors préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour.

### **Article 6 : Déroulement des réunions**

Les réunions se tiennent à la DIREN d'Ile-de-France, au Conseil régional ou dans tout autre lieu adapté.

Le président du CSRPN ouvre la réunion et vérifie que la moitié des membres, représentant le quorum, assiste à la séance. Il rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour. Des questions non prévues à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une présentation mais ne donnent pas lieu à un avis.

Le Secrétariat du CSRPN apporte en cours de séance toutes les informations utiles aux débats et aux avis. Des documents utiles à l'information ; concernant les sujets à traiter en séance, peuvent également être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres.

Le président du CSRPN prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

### **Article 7 : Modalités de vote**

Le CSRPN émet un avis à la majorité des membres du conseil présents. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante. Il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent du conseil ait été invité à prendre la parole. Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du conseil demande le scrutin secret. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis. Toutefois, un membre absent peut transmettre son avis écrit au président du CSRPN pour être lu en séance ; cet avis ne vaut pas vote.

Un membre du conseil ne peut prendre part aux délibérations ayant pour objet un dossier auquel il y a un intérêt personnel. Les personnalités ou représentants d'organismes qualifiés appelés à assister, à titre consultatif, à un ou plusieurs points de l'ordre du jour du CSRPN ne participent pas aux votes.

Le président du Conseil régional ou son représentant, le préfet de région ou son représentant qui assistent aux travaux du conseil, ne prennent pas part aux votes.

### **Article 8 : Rapporteur**

Le CSRPN peut désigner un rapporteur pour l'étude des dossiers sur lesquels il doit donner un avis. Le rapporteur rédige un rapport présenté en séance plénière et propose un avis au CSRPN. Le Secrétariat du CSRPN rapporte les sujets à l'ordre du jour pour lesquels aucun rapporteur n'a été désigné.

### **Article 9 : Groupe de travail**

Pour chaque groupe de travail mis en place par le CSRPN, le président propose le nom de son animateur. Les membres du CSRPN s'y inscrivent volontairement et s'engagent à y participer régulièrement.

Le Secrétariat du CSRPN prépare, en accord avec l'animateur désigné, l'ordre du jour, les convocations et les comptes-rendus.

L'animateur rend compte des travaux du groupe de travail en séance plénière.

Le président du CSRPN veille à la bonne coordination des différents groupe de travail.

### **Article 10 : Avis**

Les avis du CSRPN sont émis et votés en séance plénière. Chaque avis comprend des attendus, la position du CSRPN et des recommandations éventuelles. Un projet de rédaction d'avis est préparé par le Secrétariat et soumis au conseil pour examen en séance.

Les avis sont rendus publics.

### **Articles 11 : Déontologie, communication**

Sauf accord explicite du président, les membres du conseil :

- sont tenus à un devoir de réserve sur la teneur des débats ;
- ne peuvent se recommander de leur qualité de membre du CSRPN ni utiliser les informations obtenues lors des travaux du conseil, dans un autre contexte.

### **Article 12 : Procès verbal de réunion**

A la suite de chaque réunion un projet de procès verbal est préparé par le Secrétariat du CSRPN. Il indique le nom des membres présents. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour de la réunion, il reflète de façon suffisante et exacte la présentation du dossier devant le conseil, la discussion qui a suivi et les conclusions adoptées (y compris le résultat du vote).

L'approbation du procès verbal de la réunion précédente constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante. Toutefois, lorsque les délais rapides s'imposent, l'adoption peut être faite par correspondance suivant des modalités arrêtées par le Secrétariat du CSRPN.

Le procès verbal de la réunion, signé par le président, est transmis par le Secrétariat, dans un délai de 3 mois maximum, aux membres du CSRPN, au préfet de région, au président du Conseil régional, au directeur de la nature et des paysages (DNP) du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Dans le cas d'un point de l'ordre du jour émanant de la demande d'un préfet de département ou d'une collectivité territoriale, tout ou partie du procès verbal relatif à ce point est également transmis au préfet de département ou à la collectivité concernée.

### **Article 13 : Compte-rendu d'activités annuel**

Le compte-rendu d'activités annuel est établi à partir des procès verbaux. Il comprend au moins les avis rendus par le CSRPN, le nombre de réunions, l'ordre du jour, les membres présents et les personnalités extérieures associées ainsi que des informations sur les groupes de travail mis en place.

Il distingue, autant que possible, les sujets de portée nationale (intéressant le conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité) de ceux d'intérêt régional. Il peut faire état de difficultés ou questions particulières.

Le compte-rendu d'activités est soumis à l'approbation du CSRPN.

Il est diffusé à l'ensemble de ses membres. Il est également transmis au préfet de région, au président du Conseil régional, aux préfets de départements, aux présidents des Conseils généraux, au directeur de la nature et des paysages (DNP) du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, au président du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) et au président du Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité placé auprès du ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

### **Article 14 : Frais de déplacement**

Le Secrétariat du CSRPN assure le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil qui en font la demande, pour leur présence aux réunions. Les autres frais engagés pour les missions d'animateur ou de rapporteur devront faire l'objet d'un accord préalable, signé du président du CSRPN.

### **Article 15 : Adoption et modification du règlement intérieur**

Pour être adopté le présent règlement intérieur doit recueillir au moins les deux tiers des voix des membres du CSRPN présents.

## Annexe 1

Il est transmis au préfet de région, au président du Conseil régional et au directeur de la nature et des paysages du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Il pourra être modifié si au moins la moitié des membres du CSRPN le demande.

Adopté à Paris, le 21 novembre 2007.

Le Président du CSRPN

Gérard ARNAL

PREFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le

D.I.R.E.N.  
Courrier arrivé le  
04 OCT. 2007

S.A.S.P.N.  
Courrier arrivé le  
- 4 OCT. 2007  
3028

Arrêté préfectoral n°~~2007~~ - 1533

Portant création du Conseil scientifique régional  
du patrimoine naturel

Le Préfet de la région Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,

- Vu** l'article L. 411-5 et les articles R. 211-19 à R. 211-27 du code de l'environnement ;
- Vu** la circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique ;
- Vu** la circulaire DNP/CC n°2004-1 du 26 octobre 2004 sur la mise en œuvre du décret n°2004-292 du 26 mars 2004 relatif au conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et modifiant le code de l'environnement ;
- Vu** l'avis du président du Conseil régional d'Île-de-France en date du 15 décembre 2005 ;
- Sur** proposition du directeur régional de l'environnement,

### Arrête

Article 1 - Il est créé un conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Île-de-France.

Article 2 – Sont nommés membres du CSRPN, pour une durée de cinq ans renouvelable :

Nom	Spécialité	Fonctions/qualités
Frédéric ARCHAUX	Ecologie des communautés	Ingénieur au CEMAGREF
Gérard ARNAL	Botanique	Directeur adjoint du CBNBP
Jacques BARDAT	Bryologie	Directeur de recherche au MNHN
Philippe BOET	Ecologie (écosystèmes aquatiques)	Directeur de recherche au CEMAGREF
Patrick BOURGERON	Biogéographie	Professeur à l'INSTAAR
Michel BREUIL	Herpétologie	Professeur au Lycée Lakanal
Philippe BRUNEAU DE MIRE	Entomologie (Coléoptères)	Membre de l'association ANVL
Bernard CAUCHETIER	Ecologie et aménagement du Territoire	Chargé d'étude principal à l'IAURIF

Jean-Louis DOMMANGET	Entomologie (Odonates)	Président de la Société française d'Odonatologie
Bernard FAURE	Ecologie forestière	Ingénieur Office national des forêts
Alain FONTAINE	Botanique	Technicien expérimentateur à ARVALIS
Marc GERAULT	Géographie	Adjoint au chef du SDAP de Seine-et-Marne
Robert GUILBOT	Entomologie	Ingénieur INRA
David LALOI	Ornithologie	Enseignant-chercheur Université PARIS VI
Jean LESCURE	Herpétologie	Chargé de recherche CNRS
Gérard LUQUET	Entomologie (Lépidoptères, Orthoptères)	Maître de conférence MNHN
Daniel OBERT	Géologie	Chercheur Praticien Université PARIS VI
Anne-Caroline JULLIARD	PREVOT- Ecologie urbaine	Maître de conférence IUFM
Christine ROLLARD	Arachnologie	Maître de conférence MNHN
Jean-Philippe THAUVIN	Ornithologie	Président de l'association des naturalistes des Yvelines
Serge URBANO	Mammalogie	Responsable associatif
Philippe VIAUX	Agronomie et développement durable	Ingénieur agronome à ARVALIS
Vincent VIGNON	Mammalogie	Directeur de cabinet d'expertise

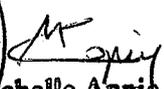
Article 3 – En cas de démission ou de décès d'un membre du CSRPN, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir par arrêté préfectoral modificatif.

Article 4 – Le CSRPN se dote d'un règlement intérieur qui précise son fonctionnement.

Article 5 – Le Préfet, Secrétaire général de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, et le directeur régional de l'environnement de la région d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

POUR AMPLIATION

~~Pour le~~ **Préfet de la Région d'Ile-de-France,**  
**Préfet de Paris,**  
**L'Adjointe au Chef du Bureau du Cabinet**

  
**Michelle Annie COPIN**

Fait à Paris, le **17 SEP. 2007**

**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,**  
**Préfet de Paris**

**Pierre MUTZ**



<b>Membres du CSRPN et experts invités</b>			
Madame	Anne-Caroline	PREVOT-JULLIARD	Membre du CSRPN
Madame	Christine	ROLLARD	Membre du CSRPN
Monsieur	Frédéric	ARCHAUX	Membre du CSRPN
Monsieur	Gérard	ARNAL	Membre du CSRPN
Monsieur	Jacques	BARDAT	Membre du CSRPN
Monsieur	Philippe	BRUNEAU DE MIRE	Membre du CSRPN
Monsieur	Bernard	CAUCHETIER	Membre du CSRPN
Monsieur	Jean-Louis	DOMMANGET	Membre du CSRPN
Monsieur	Bernard	FAURE	Membre du CSRPN
Monsieur	Marc	GERAULT	Membre du CSRPN
Monsieur	David	LALOI	Membre du CSRPN
Monsieur	Jean-Louis	LESCURE	Membre du CSRPN
Monsieur	Gérard-Christian	LUQUET	Membre du CSRPN
Monsieur	Daniel	OBERT	Membre du CSRPN
Monsieur	Jean-Pierre	THAUVIN	Membre du CSRPN
Monsieur	Serge	URBANO	Membre du CSRPN
Monsieur	Philippe	VIAUX	Membre du CSRPN
Monsieur	Vincent	VIGNON	Membre du CSRPN
Monsieur	Jean	ALLARDI	Expert invité
<b>Représentants des services de l'Etat</b>			
Madame	Anne	VOISIN	Préfecture Ile-de-France
Madame	Caroline	LAVALLART	DIREN Ile-de-France
Madame	Catherine	RACE	DIREN Ile-de-France
Mademoiselle	Sophie	COSTE	DIREN Ile-de-France
Monsieur	Eric	COUDERT	DIREN Ile-de-France
Monsieur	Philippe	DRESS	DIREN Ile-de-France
Monsieur	Louis	HUBERT	DIREN Ile-de-France
Monsieur	Antoine	LOMBARD	DIREN Ile-de-France
Monsieur	Olivier	PATRIMONIO	DIREN Ile-de-France
<b>Représentants des services du Conseil régional d'Ile-de-France</b>			
Madame	Nathalie	EVAIN-BOUSQUET	Conseil régional d'Ile-de-France
Madame	Barbara	LAFONT	Conseil régional d'Ile-de-France
Madame	Catherine	RIBES	Conseil régional d'Ile-de-France
Madame	Nadia	VARGAS	Conseil régional d'Ile-de-France
Monsieur	Vincent	HULIN	Conseil régional d'Ile-de-France
<b>Rapporteurs pour les ZNIEFF, les RNR, le SINP</b>			
Monsieur	Nicolas	BOULARD	Agence des Espaces Verts
Monsieur	Arnaud	TOSSITI	Agence des Espaces Verts
Madame	Catherine	MATHIAS	Agence Natureparif
Monsieur	Christophe	PARISOT	Association ANVL
Madame	Colette	HUOT-DAUBREMONT	Association CORIF
Monsieur	Jean-Pierre	LAIR	Association CORIF
Madame	Véronique	BOBE-LELOUP	Bureau d'études Ecosphère
Madame	Cécile	LARIVIERE	Bureau d'études Ecosphère
Monsieur	Serge	BARANDE	Bureau d'études Ecosphère

Monsieur	Jean-Christophe	KOVACS	Bureau d'études Ecosphère
Monsieur	Jean-François	ASMODE	Bureau d'études OGE
Monsieur	Olivier	ROGER	Bureau d'études OGE
Monsieur	François	HARDY	PNR Haute Vallée de Chevreuse
Monsieur	Alexandre	MARI	PNR Haute Vallée de Chevreuse
Monsieur	Bertrand	LIENARD	SAN de Sénart

## **Ordres du jour des réunions du 21 novembre 2007 au 13 novembre 2008**

### **Réunion d'installation du 21 novembre 2007**

- Discours d'installation
- Election du Président
- Programme de travail annuel
- Calendrier et informations pratiques
- Méthodologie générale de classement des RNR
- Etat des inventaires et outils de protection de la nature en Ile-de-France

### **Réunion du 20 décembre 2007**

- Approbation du compte-rendu de la réunion d'installation (21 novembre 2007)
- Présentation de 3 réserves naturelles régionales : Marais de Larchant (77), les Iles mortes sur la commune de Chelles (77) et les Prés du Marais et du Clos de la Salle sur la commune du Mesnil-le-Roi (78)
- Présentation de 32 fiches ZNIEFF proposées, dans le cadre de la modernisation de l'inventaire, par l'équipe scientifique du PNR de Haute Vallée de Chevreuse (78):
- Questions diverses.

### **Réunion du 28 janvier 2008**

- Validation du compte-rendu de la réunion n°1 de novembre
- Examen du projet de Réserve Naturelle Régionale de l'ancienne Carrière de Limay et du bois des Blancs Soleils (Yvelines).
- Réflexion sur les critères d'éligibilité des sites en RNR
- Examen des 25 fiches ZNIEFF établies par l'équipe scientifique du PNR de Haute-Vallée de Chevreuse
- Questions diverses

### **Réunion du 21 février 2008**

- Validation du compte-rendu de la réunion n°2 de décembre
- Elaboration des critères pour le classement d'une Réserve Naturelle Régionale en Ile-de-France sur la base d'une grille de critères naturalistes proposée par Gérard ARNAL
- Le regroupement des comités scientifiques des RNR par secteur, avec les propositions de secteurs
- Examen des 12 dernières fiches ZNIEF, établies par l'équipe scientifique du PNR de la Haute- Vallée de Chevreuse
- Questions diverses

### Réunion du 27 mars 2008

- Validation définitive du compte-rendu de la réunion n°3 de janvier (la version papier provisoire a été remise par la Diren lors de la réunion n°4)
- Examen du projet de RNR du Bassin d'Antony (Hauts-de-Seine). Rapporteur : CORIF
- Examen du projet de RNR du Val et Coteaux de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ; Rapporteur : le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- Présentation des compléments de gestion demandés par le CSRPN pour les trois premiers projets de RNR présentés en décembre (Marais de Larchant, Iles mortes à Chelles et les Prés du Marais et le Clos de la Salle au Mesnil-le-Roi) ; Rapporteur : bureau d'étude OGE
- Point sur les listes des membres pressentis pour les comités scientifiques locaux des RNR
- Examen de 25 premières fiches ZNIEFF, établis par le bureau d'étude Ecosphère et concernant les Yvelines, secteur « Val de Seine aval » et « Vexin français » ; Rapporteur : Ecosphère
- Questions diverses (établissement du calendrier des réunions de septembre à décembre)

### Réunion du 17 avril 2008

- Validation définitive du compte-rendu de la réunion n°4 du 21 février (la version papier provisoire avait été remise par la Diren lors de la réunion n°5)
- Examen du projet de RNR du domaine régional de la Boucle de Moisson (Yvelines) ; Rapporteur : l'AEV
- Point sur le découpage des la région pour les comités scientifiques locaux des RNR et sur les listes de personnes pressenties pour ces comités
- Examen de 29 fiches ZNIEF, établies par le bureau d'études Ecosphère et concernant les Yvelines, secteurs « Val de Seine amont », comprenant les forêts de Marly, St-Germain, Bois d'Arcy et Versailles. Rapporteur = Ecosphère. Le dossier avait été envoyé, sous forme d'un CD, par la DIREN
- Examen du plan de gestion « Site géologique de l'Essonne » rapporteur Blandine CASSAGNE Essonne Nature Environnement
- Questions diverses

### Réunion du 12 juin 2008

- Point sur les listes des membres pressentis pour les comités scientifiques locaux des RNR
- Validation définitive du compte-rendu de la réunion n°6
- Examen du projet de Réserve naturelle régionale (RNR) du domaine régional des Seiglats (Seine-et-Marne). Rapporteur : AEV et ANVL
- Présentation des sites Natura 2000 ; Rapporteur : DIREN
- Mise à jour des listes des personnes pressenties pour les comités de pilotage des Docob
- Examen de 29 premières fiches Znieff, établies par le bureau d'étude Ecosphère et concernant les Yvelines. Rapporteur : Ecosphère

- Questions diverses

### **Réunion du 10 juillet 2008**

- Validation définitive du compte-rendu de la réunion n°7
- Point sur les listes des membres pressentis pour les comités scientifiques locaux des RNR
- Examen du projet de RNR de l'étang du Follet (77)
- Bilan de la réunion du 30 juin 2008 sur la préservation du stratotype du Sannoisien par Bernard CAUCHETIER
- Fin de l'examen des fiches ZNIEFF des Yvelines relatives au Mantois (suite) et périphérie de Rambouillet
- Questions diverses :
  - point sur les démissions et les remplacements
  - distribution de la carte de répartition pour la représentation du CSRPN dans les comités Natura 2000

### **Réunion du 4 septembre 2008**

- Validation définitive du compte-rendu de la réunion n°8
- Réflexion sur la stratégie de classement des Réserves naturelles régionales (RNR)
- Débat méthodologique sur les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)
- Point sur le calendrier du CSRPN
- Questions diverses

### **Réunion du 13 novembre 2008**

- Hommage à Robert GUILBOT
- Validation définitive du compte-rendu de la réunion n°9 du mois de septembre
- Examen du projet de Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Stors (95) présenté par Ecosphère
- Point sur les fiches ZNIEFF 1
- Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) régional (CR du 7 novembre), par les membres du CSRPN ayant assisté à la réunion
- Discussion sur les projets éventuels de réserve nationale des marais de la Basse Vallée de l'Essonne et de la réserve géologique de Vigny (rapporteur Catherine RACE DIREN Ile-de-France)
- Projet de bande transporteuse dans la réserve de la Bassée (rapporteur Olivier PATRIMONIO, DIREN Ile-de-France)
- Point sur les démissions et les remplacements
- Questions diverses

---

<sup>1</sup> Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Les décisions prises par le CSRPN d'Île-de-France concernant les ZNIEFF pour le compte de l'État

Validé sans remarque

Validé, avec des remarques ou suggestions

Non validé, en attente de compléments

Non validé ou supprimé

Décembre 2007

**2007 – E – 4**

**78 03 0001 Gîtes à chiroptères autour d'Auffargis et de Vieille-Eglise-en-Yvelines**

*Validée, mais* en classant également le réseau souterrain entre les entrées

**2007 – E – 5**

**78 03 0003 Friche thermophile et boisement autour de l'Etang Gabriel**

*Validée, mais* avec modification, si nécessaire, du périmètre vers l'est pour intégrer complètement la station d'*Hellebore verte* et inclusion vers l'ouest de l'Etang Gabriel (Espace Naturel Sensible des Yvelines)

**2007 – E – 6**

**78 03 0004 Mares autour de Saint-Benoît**

*Validée, mais* le PNR reproposera un périmètre ZNIEFF de type II comprenant les mares acceptées en ZNIEFF de type I et en complétant avec les mares du domaine privé géré par l'ONCFS. Deux couples nicheurs de *Chouette chevêche* y sont connus.

**2007 – E – 7**

**78 08 7003 Ancienne sablière du Bois Biquet**

Flore : inventaire fait il y a 13 ans, pas de données d'entomologie. Il faut refaire des inventaires.

*Non validée*

**2007 – E – 8**

**78 08 7004 Souterrain des Orantes**

*Validée, mais* en fermant par une grille appropriée (financement régional possible via la charte de la biodiversité)

**2007 – E – 9**

**78 08 7005 Zone humide des Etangs de Bonnelles**

*Validée, mais* en augmentant le périmètre vers l'ouest (caler la limite sur une rigole existante sur le terrain)

**2007 – E – 10**

**78 08 7006 Caveaux et ancienne glacière du domaine de Foucauld**

Gîte de secours pour les chiroptères du souterrain des Orantes.

*Validée sans remarque*

**2007 – E – 11**

**78 11 7002 Vallée de la Mérantaise à Châteaufort**

Friches humides à hautes herbes, sources « pétrifiantes » (milieu rare), faune intéressante, mais pas exceptionnelle. Problèmes sur l'identification des espèces végétales de cette ZNIEFF : revoir notamment les *Carex* RNR, espace sensible 78 géré par pâturage de bovins : parcelle 96 sur-pâturée.  
*Validée, mais extension à prévoir sur les parcelles forestières ONF 97 et 98*

**2007 – E – 12**

**78 12 0005 Landes paratourbeuse du Bois des Yvelines (400 ha)**

Faire une ZNIEFF de type I pour la Lobélie brûlante (que l'on retrouve partout dans la forêt de Rambouillet) ne semble pas satisfaisant aux membres du CSRPN.

*Non validée comme ZNIEFF de type I mais l'initiative laissée au PNR pour proposer une ZNIEFF de type II, qui pourrait d'ailleurs englober d'autres zones de type I proches.*

**2007 – E – 13**

**78 12 0006 Zone humide entre la Celle-les-Bordes et Bullion**

Faune et flore remarquables. Il y a peu de données sur les Odonates.

*Validée, mais* le CSRPN suggère :

- l'actualisation des inventaires ;
- l'extension aux étangs adjacents (propriété de chasse)
- ultérieurement, l'intégration dans une ZNIEFF de type II, en tenant compte de toutes les ZNIEFF de ce secteur de la vallée (hors secteurs urbanisés)

**2007 – E – 14**

**78 11 2007 Zone humide de la Vallée Renault**

Fond de vallon ensemble de prairies humides à l'abandon, papillons de zones humides.

*Validée, mais* le CSRPN suggère :

- l'actualisation des inventaires ;
- le regroupement avec la ZNIEFF précédente ;
- l'intégration dans une ZNIEFF de type II plus large (cf. ZNIEFF précédente)

**2007 – E – 15**

**78 12 0008 Mares et tourbières forestières des domaines de la Claye et de la Poterie**

Mares et tourbières protégées au titre du site Natura 2000 (455ha). Quelques données sur le domaine privé montre une grande valeur de cette partie.

*Non validé, comme ZNIEFF de type I, mais le CSRPN souhaite :*

- une intégration, avec la ZNIEFF suivante (78120009), dans une ZNIEFF de type II ;
- que soient recherchés et délimités des ZNIEFF de type I, notamment pour les mares et tourbières, en complétant les inventaires et en tenant compte des réserves biologiques domaniales de l'ONF existantes ;
- que soit créée une autre ZNIEFF de type II sur la partie privée (ensemble géomorphologiquement différent)

**2007 – E – 16**

**78 12 0009 Marais forestier de Moutiers.**

*Validée, mais* pour constituer un noyau de type I d'une ZNIEFF de type II plus large (voir les commentaires pour la zone précédente)

**2007 – E – 17**

**78 12 0010 Friche préforestière de la Grande Borne**

Les espèces qui faisaient son intérêt n'y sont plus. Des conseils sont à apporter au département des Yvelines pour restaurer un milieu buissonnant plus ouvert qui aurait vocation à redevenir une ZNIEFF.

*Non validée*

**2007 – E – 18**

**78 12 0011 Prairies et tourbières de la Galetterie**

*Données anciennes. Pas d'accès possible au site, mais mode de gestion par pâturage extensif empêchant la fermeture du milieu.*

*Non validée pour le moment, faute d'inventaire possibles, mais intégrée dans une ZNIEFF de type II avec les ZNIEFF de type I proches (en aval de Bullion), en détournant les zones de cultures.*

**2007 – E – 19**

**78 12 5002 Friche des Toulifaux et ses abords**

Le comité scientifique du Massif de Rambouillet doit pouvoir compléter les données. Sur ce site l'ONF a engagé des travaux de gestion écologique.

*Validée sans remarque*

**2007 – E – 20**

**78 12 5003 Zone humide de la Valmonderie et du Vallon des Enclaves**

Prairie et friches humides en déprise. Orchis négligé, grande population d'insectes. Manques les pages 4 et 5 avec les espèces déterminantes.

*Validée sans remarque*

**2007 – E – 21**

**78 12 5004 Gîte à chiroptères du Château des Bordes**

Vespertillon de Bechstein *très rare* et Oreillard gris *rare en Ile-de-France*

*Validée sans remarque*

**2007 – E – 22**

**78 12 5005 Plateau forestier des Egremonts**

Chesnaie-boulaie sur sables acides en partie engorgés. Espèces intéressantes, ensemble homogène, site peu connu, mais de grand intérêt. Les espèces déterminantes n'apparaissent pas dans le tableau alors qu'elles sont dans le texte.

*Validée sans remarque*

**2007 – E – 23**

**78 12 8003 Prairies humides et aulnaies tourbeuses des Vaux de Cernay**

*Aulnaie marécageuse. La fougère à crête semble avoir disparu. Concernant les oiseaux, reproduction confirmée pour Columba oenas et Locustella luscinioides.*

*Validée, mais revoir la liste des odonates car la présence des libellules en vol n'est pas suffisante pour déterminer la qualité patrimoniale du site.*

**2007 – E – 24**

**78 12 8004 Ancienne carrière du champ à la Belette**

Site inventorié, il y a 20 ans. L'hirondelle de rivage a disparu suite à des remblaiements de mise en sécurité du site. Le site a trop évolué.

*Non validée*

**2007 – E – 25**

**78 12 8005 Réseau de mares et mouillères de plateau entre Cernay-la-Ville et Bonnelles (350 ha)**

ZNIEFF polynucléaire en zone de grandes cultures. Il existe des conventions de gestion entre le PNR et les exploitants. Les mares en chapelet abritent le *Pelodyte ponctué*, espèce colonisatrice qui se déplace d'une mare à l'autre. Il faut veiller à ce que les lisières, haies, fossés, bords de chemins puissent faciliter la dispersion des espèces (la Reinette a besoin d'une strate arbustive dans un rayon de 100 à 200 mètres)

*Validée, mais cette ZNIEFF sera vraisemblablement évolutive et à revoir dans le temps.*

**2007 – E – 26**

**78 12 8006 Friche arbustive de la Jalotière**

*Les friches arbustives sont des milieux de transition, sans gestion. La pie grièche n'est pas une espèce déterminante de ZNIEFF si le milieu n'est pas stable.*

*Non validée*

**2007 – E – 27**

**78 16 0002 Anciennes carrières du Vossery**

*Intérêt y compris paysager. ENS. Problème de fréquentation (zone de sable nu)*

*Validée sans remarque*

**2007 – E – 28**

**78 16 0003 Ravin forestier de Talou-Méridon**

*Validée sans remarque*

**2007 – E – 29**

**78 16 0004 Zone de cultures extensives sous le Bois du Claireau**

*Le Chrysanthème des moissons vu dans les années 1990 a disparu. Milieu instable*

*Non validée*

**2007 – E – 30**

**78 16 2001 Eglise de Choisel**

*Site de reproduction de chiroptères : colonie de reproduction d'Oreillard gris, en alternance avec l'église de Dampierre.*

*Validée, mais en ajoutant l'église de Dampierre*

**2007 – E – 31**

**78 16 4005 Ancienne sablière de Paincourt**

*Validée, mais en recherchant une ZNIEFF de type II incluant les ZNIEFF de type I 78164 005, 006,007 et 008*

**2007 – E – 32**

**78 16 4006 Zones humides de la Poussardière et de Paincourt**

*Intérêt botanique et entomologique avérés. Eléments de la flore à revoir.*

*Validée, mais avec les limites à revoir par le PNR, en excluant notamment le bâtiment de la ferme de la Poussarderie et en recherchant une ZNIEFF de type II incluant les ZNIEFF I 78164 005,006,007 et 008*

**2007 – E – 33**

**78 16 4007 Bois de Pinceloup**

*Validée, mais en recherchant une ZNIEFF de type II incluant les ZNIEFF I 78164 005,006,007 et 008*

**2007 – E – 34**

**78 16 4008 Chemins forestiers du Bois des Plants**

*ZNIEFF en continuité du bois de Pinceloup. Station d'Oeillet à delta , très rare.*

*Validée, mais en recherchant une ZNIEFF de type II incluant les ZNIEFF I 78164 005,006,007 et 008*

**2007 – E – 35**

**78 16 4009 Etang et prairies tourbeuses de la Voisine**

*Pourrait être étendue au domaine de la Clef.*

**Validée, mais** à intégrer dans la troisième ZNIEFF de type II sur la partie privée, évoquée à propos de la fiche 78120008 ci-avant.

Janvier 2008

**2008 – E – 2**

**78 193 001 Zone humide de Maincourt**

Fond de vallée du Rhodon, s'étend sur les communes de Lévis-st-Nom, Dampierre et Saint-Forget. 15 espèces déterminantes. Roselières et aulnaie tourbeuse.

**Validée, mais en reliant les deux noyaux de la ZNIEFF. Pourrait être regroupée avec la ZNIEFF n° 78 193 005 (Ravin forestier de l'Angoumois).**

**2008 – E – 3**

**78 193 002 Coteau calcaire de Champ Breton et ravin forestier du Rouillon**

6 espèces déterminantes. *Orchis mâle*. La majorité de la ZNIEFF se trouve sur des parcelles privées (70% de la surface), le Conseil général des Yvelines est propriétaire du reste.

**Validée**

**2008 – E – 4**

**78 193 003 Prairie et sources forestières du Parc de Dampierre**

4 espèces déterminantes dont l'association exceptionnelle des deux *Chrysosplenium (opposifolium et alternifolium)*. Les « résurgences » (terme inexact) doivent être appelées « émergences de nappe ». Il faut intégrer la chênaie -charmaie à la ZNIEFF.

**Validée, mais avec extension du périmètre à aligner sur la ligne de la cote NGF 100.**

**2008 – E – 5**

**78 193 004 Mare aux Veaux**

3 espèces déterminantes dont *Galium debile*. Nombreux odonates (site de reproduction car cette mare ne s'assèche pas).

**Validée**

**2008 – E – 6**

**78 193 005 Ravin forestier de l'Angoumois (décalage de numérotation avec le PNR 78193006)**

Zone cohérente avec la zone humide de Maincourt.

**Validée, mais en prolongeant le périmètre jusqu'à l'Yvette.**

**2008 – E – 7**

**78 193 006 Mare aux Buis (décalage de numérotation avec le PNR 78193005)**

1 espèce déterminante : Triton alpestre.

**Validée, mais en regroupant la mare aux buis avec la Mare aux Veaux (ZNIEFF 78193004) en une seule ZNIEFF que l'on pourrait appeler « Mares de la plaine de Valence »**

**2008 – E – 8**

**78 334 003 Les fonds d'Yvette à Lévis-Saint-Nom**

4 espèces déterminantes. Saulaie marécageuse. La ZNIEFF comprend une des plus grosse frayère à crapauds communs. Présence de *Lathraea clandestina*. Joindre les deux parties est de la ZNIEFF ensemble et intégrer les prairies humides de la rive droite à la partie ouest.

**Validée avec reprise de contours**

**2008 – E – 9**

**78 334 004 Mare de la Terre de la Roche**

2 espèces déterminantes. Mare située dans une prairie de fauche. Rainette. Nom de la commune portée sur la fiche à vérifier.

*Validée*

**2008 – E – 10**

**78 334 005 Mare de Malpou**

1 seule espèce déterminante et les données sont trop anciennes.

*Non validée*

**2008 – E – 11**

**78 356 001 Ravins forestiers à Magny-les-Hameaux**

3 espèces déterminantes. Ravin périglaciaire typique du Hurepoix. Appartient à la vallée de la Mérentaise. Flore d'affinité sub-montagnarde. Zone de chasse de l'autour des palombes

*Validée, mais élargie jusqu'à la Roselière de la parcelle 76. Les études sont à poursuivre.*

NB : une visite du CSRPN est prévue sur ce site en mai prochain.

**2008 – E – 12**

**78 356 003 Gîtes à Chiroptères de Port-Royal-des-Champs**

5 espèces déterminantes, c'est le plus gros site à chauves-souris de la vallée du Rhodon. Les entrées doivent être fermées pour protéger les populations. La commune est : Magny-les-Hameaux.

*Validée*

**2008 – E – 13**

**78 397 002 Etang des Noés**

21 espèces déterminantes, cette ZNIEFF est couverte par un site NATURA 2000 (ZPS). Le nombre de Bécassines des marais (déterminante ZNIEFF) est en diminution.

*Validée*

**2008 – E – 14**

**78 397 003 Gîtes à Chiroptères du Mesnil-Saint-Denis**

4 espèces déterminantes. Il faut protéger l'aqueduc en entier et non seulement les 200 premiers mètres de chaque entrée. Site pouvant être détruit par le passage de l'autoroute A12.

*Validée avec extension du périmètre*

**2008 – E – 15**

**78 397 004 Prairie des Grands Ambésis**

3 espèces déterminantes, prairie de fauche et terrain de moto-cross (propice à la Pie grièche qui en fait son terrain de chasse)

*Validée* en recherchant une ZNIEFF de type II de la vallée de la Mérentaise.

**2008 – E – 16**

**78 397 005 Mare des Grands Ambésis**

2 espèces déterminantes, mare isolée dans un jardin potager

*Validée*

**2008 – E – 17**

**78 406 002 Prairie humide de la Gravelle**

47 espèces déterminantes et 2 habitats. Prairie de 12 ha en site NATURA 2000. Propriété du PNR et du Conseil général 78, gestion en pâturage extensif. Milieu très riche. Hivernage régulier de bécassines, bon indicateur de qualité du milieu car espèce très exigeante sur le plan de son régime alimentaire.

*Validée*

**2008 – E – 18**

**78 406 003 Pelouse maigre et bois calcicole de Champfaily**

8 espèces déterminantes et 2 habitats. Aménagement forestier (forêt départementale) avec remise en valeur des pelouses. Les contours sont à revoir par le PNR.

**Validée mais avec nouveau contour plus large.**

**2008 – E – 19**

**78 406 004 Pendants humides du Rhodon et Etang de la Machine**

12 espèces déterminantes, prairies pâturées. Milieu riche avec quelques espèces rares : Orchis des marais, Ecaille marbrée rouge, Donatie appendiculée qui se développe sur le ru. Doutes de G. ARNAL sur la présence de la Laïche de Paira et du Millepertuis des étangs.

Cette ZNIEFF de type I pourrait appartenir une ZNIEFF de type II de la Vallée du Rhodon, allant de Port-Royal jusqu'à Saint-Rémy, qui engloberait aussi la Friche à Chrysanthème des moissons (ZNIEFF 78160004) et la ZNIEFF précédente (78406003).

**Validée en tenant compte des remarques précédentes**

**2008 – E – 20**

**78 406 005 Prairie humide et boisement marécageux de la Pouffille**

6 espèces déterminantes. Les espèces floristiques citées dans la fiche ne sont pas rares en réalité. Remise en pâture. Présence du Criquet ensanglanté.

**Validée, mais englobée dans une ZNIEFF de type II sur la vallée du Rhodon**

**2008 – E – 21**

**78 406 006 Ravin forestier de Champfaily**

1 espèce déterminante et 1 habitat très rare en Ile-de-France. Ravin préservé car il n'est pas parcouru de chemin. Grande population de Polystic à soie.

**Validée, mais englobée dans une ZNIEFF de type II**

**2008 – E – 22**

**78 460 001 Mares et friches humides du Bois d'Houlbran (vérifier numérotation 78 162 002 par le PNR)**

Propriété départementale sur la commune de Choisel (et non Oinville-sur-Montcient comme indiqué !). Le milieu a tendance à se fermer. Boisements récents.

10 espèces déterminantes : Population de rainettes vertes importante, fougères intéressantes, papillons comme l'*Apatura iris* ou le *Thecla betulae*.

**Validée y compris le petit bois face à la ferme**

**2008 – E – 23**

**78 517 001 Marais et Etang de la Tour**

9 espèces déterminantes et 1 habitat : grèves à Littorelle. Le site était en réserve biologique mais n'y est plus. Il existe un réseau d'étangs et rigoles toujours en eau, or l'intérêt initial de la ZNIEFF était basé sur la richesse des berges exondées. Pour la faune les données sont trop anciennes. Le plan d'eau est dans l'axe des souterrains et constitue certainement un terrain de chasse pour les chiroptères. Dans les parties forestières attenantes on trouve des landes à molinie et des insectes remarquables.

**Non validée, mais revoir les périmètres d'une ZNIEFF de type I sur la forêt et d'une ZNIEFF de type II qui pourrait porter sur l'ensemble étang et forêt. Messieurs ZAGATTI et ROCHAT seront interrogés sur l'intérêt de cette zone.**

**2008 – E – 24**

**78 522 001 Prairie humide du Gué d'Aulne**

Friche humide entièrement pâturée. Site trop dégradé.

**Supprimée**

**2008 – E – 25**

**78 548 001 Prairies inondables, bois marécageux et Etang du Breuil**

19 espèces déterminantes connues. Orchis négligé- Criquet ensanglanté (donnée 2005)- Conocéphale des roseaux- Pie grièche écorcheur revenue en 2007 sur la zone. Les prairies inondables comportent des mares. La moitié de ces prairies sont pâturées de façon extensive par des bovins ou des chevaux. La partie forestière de la ZNIEFF est une aulnaie marécageuse plutôt basique sans gestion forestière. La limite nord est constituée par la rivière. Cette ZNIEFF est une propriété privée.

**Validée (vérifier la numérotation) en ajoutant de 4 ha de prairies humides autour du « Petit Breuil ».**

**2008 – E – 26**

**78 548 002 Mares de la Grand-Maison**

2 espèces déterminantes, ensemble de 3 mares appartenant à un chapelet plus vaste. Manque la page 2 de l'envoi.

**Validée**

Février 2008

**2008 – E – 27**

**78561001 Mare de Vaumurier**

Sur la commune de Saint-Lambert-des-Bois (**à rajouter sur le bordereau**)

**Validée**

**2008 – E – 28**

**78575001 Mares de la plaine de Chevincourt**

Ensemble de 4 mares en relation les unes avec les autres, avec une population de *Reinettes* variable d'une année à l'autre. Présence de *Triton crêté*

**Validée sans remarque**

**2008 – E – 29**

**78575002 Prairies de la Glacière et zone humide de Vaugien**

Zone qui sera incluse dans une future RNR

**Validée sans remarque**

**2008 – E – 30**

**78575003 Gîtes à chiroptères à Saint-Rémy-les-Chevreuse**

**Validée, mais** encourager le parc à protéger la partie du site en propriété privée. La région peut aider au financement.

**2008 – E – 31**

**78575004 Ancienne carrière du Bois Sainte-Catherine**

Données insuffisantes. Flanc boisé de la carrière a été coupé à blanc.

**Validée, mais** inventaire à réactualiser. Confirmer ou infirmer la population de *Couleuvre d'Esculape* car donnée ancienne (1991)

**2008 – E – 32**

**78575005 Prairies inondables de Coubertin**

Intérêt botanique majeur de ce site remarquable. Présence de la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*), espèce non protégée mais rarissime en Ile-de-France.

Maintenir l'élevage pour le maintien des insectes coprophages (attention au vermifuge)

**Validée, mais** correction du texte page 3 à prévoir (Dorine à feuilles opposées à la place de Dorine à feuilles alternes)

**2008 – E – 33**

**78575006 Ru et aulnaie tourbeuse de Montabé**

La présence de sources pétrifiantes doit être étayée. La présence d'écrevisse est à confirmer.

**Validée, mais** supprimer les paragraphes 2, 3 et 6 de la page 3 et corriger le nom Grimpereau en page 9 (*Certhia brachydactyla*)

**2008 – E – 34**

**78590002 Bois de la Vieille Bonde (site de l'ancienne Abbaye des Vaux de Cernay)**

Etendre à l'ensemble des parcelles 31 et 32

Envisager une ZNIEFF de type II sur tous les coteaux, intégrant les chaos gréseux jusqu'aux Vaux-de-Cernay. Paysage exceptionnel et intérêt géologique affirmés.

**Validée sous réserve** des remarques ci-dessus

**2008 – E – 35**

**78590003 Prairies humides des Bouillons et Bois Boisseau**

Présence de la *Renouée bistorte* (*Polygonum bistorta*) confirmée en 2006. Ces données récentes (voir CBNBP) devraient être intégrées.

**Validée.**

**2008 – E – 36**

**78590004 Mare Plate**

Vérifier page 4 (*Luronium natans*) : sa présence paraît surprenante.

**Non validée, mais** pourrait intégrer une ZNIEFF plus large avec un réseau de mares (la plaine de Valence sur la commune des Essarts-le-Roi) qui serait également hors PNR.

**2008 – E – 37**

**78655002 Etang de la Grenouillère et ses abords**

Présence de *Littorella uniflora*, espèce protégée nationale.

**Validée sans remarque**

**2008 – E – 38**

**78655004 Mares du Bel-Air**

Enlever l'expression du paragraphe 3 (petite grenouille à tendance arboricole) et la remplacer par *Rainette verte*.

**Validée sans remarque**

Mars 2008

**2008 – E – 41**

**78 068021 Plateau de Blaru**

Cette Znieff de type II est un plateau agricole et bocager (paysage rare en Ile-de-France). Des populations de chouettes chevêches ont été recensées ce qui induit, la présence de populations d'orthoptères, lépidoptères ou insectes dont s'alimente la chevêche.

*Validée*

**2008 – E – 42**

**78 503021 Bois de Port Villez à Jeufosse**

Znieff de type II en zone Natura 2000 compte 19 espèces déterminantes.

Philippe BRUNEAU de MIRE considère cette Znieff comme l'une des plus intéressante du bassin parisien, en effet c'est une station d'affinité montagnarde. Son intérêt lui semble dépasser largement celui d'une Znieff et mériterait, à son sens, un arrêté de biotope. Le document d'Ecosphère est très insuffisant et mériterait d'être complété car il ne met pas suffisamment en relief le caractère exceptionnel du site. En particulier on ne parle pas des Buis sur le revers de la falaise qui abritent la localité typique du *Gynotyphlus perpusillus sequanum* (description en annexe). Philippe BRUNEAU de MIRE insiste sur ce fait car les stations de l'espèce jalonnent l'extension des glaciers quaternaires, depuis Vienne en Autriche sur les coteaux du Danube en passant par les coteaux du Lyonnais. Il s'agit d'une espèce particulièrement remarquable, très petite, aveugle et sans ailes, incapable de résister à la moindre déshydratation ce qui souligne son caractère relictuel. D'autres espèces également aveugles mais plus largement répandues figurent dans la courte note qui figure en annexe.

*Validée avec les remarques de Philippe BRUNEAU de MIRE*

**2008 – E – 43**

**78 503003 Coteaux de Port Villez à Jeufosse**

Znieff de type I incluse dans le SIC des Coteaux et Boucles de la Seine.

*Validée*

**2008 – E – 44**

**78 337001 Boisement alluvial à la confluence de l'Epte**

Znieff de type I. Site Natura 2000 directive « Habitats ». Fragments de ripisylve : saulaie blanche

Des populations de *Cardamine impatiens* ont été recensées + la Cuscute d'Europe. Milieu déterminant car il existe une érosion permanente due à la zone de batillage.

*Validée, mais* à voir avec la révision des Znieff du Val d'Oise pour être étendue à une Znieff interrégionale avec l'Eure.

**2008 – E – 45**

**78 668021 Bois de la Roquette**

Znieff de type II (en attente d'inventaires complémentaires). Cortège d'espèces prairiales et chênaie-charmaie

*Ajournée* en attente de justification

**2008 – E – 46**

**78 668001 Ravin de la Roquette**

Znieff de type I

*Validée*

**2008 – E – 47**

**78 531022 Forêt de Rosny**

Forêt de 1 755,40 ha en Znieff de type II contenant 4 ZNIEFF de type I. Propriété de l'AEV. Présence de la Bondrée apivore, des Pics noir et mar et du Rouge-queue à front blanc.

*Validée*

**2008 – E – 48**

**78 531003 Vallon boisé des Prés en forêt de Rosny**

Znieff de type I

L'Astragale de Montpellier, surtout recensée sur la rive droite, est présente ici. Présence des deux Polystics des vallons frais et d'Ophrys fuciflora déterminante dans les Yvelines La Cardamine impatiens a été recensée en 2002. Il n'y a aucune donnée d'entomofaune.

*Validée*

**2008 – E – 49**

**78 531005 Coteau calcicole de la forêt de Rosny**

Nouvelle Znieff de type I

3 espèces au bord de l'extinction sont recensées. Prospections faites par Philippe MOTHIRON, potentiel entomologique à compléter.

*Validée*

**2008 – E – 50**

**78 089003 Pelouse de la vallée des Prés**

Znieff de type I. Présence du Demi-deuil, de l'Astragale de Montpellier, de la Gentiane croisette

*Validée*

**2008 – E – 51**

**78 531002 Mare du carrefour des Quinconces**

Mare à utriculaire : gestion avec bouquet de saules au milieu de la mare. Batraciens non inventoriés

Znieff de type I également dans la Znieff de type II du bois de Rosny

*Ajournée* en attente de compléments d'informations

**2008 – E – 52**

**78 344021 Plateau de Lommoye**

Znieff de type II

Populations de chouettes chevêches recensées.

*Validée*

**2008 – E – 53**

**78 290001 Plan d'eau de Sandrancourt**

Znieff de type I. le périmètre pourrait être revu sur les anciennes carrières qui hébergent une collection de reconstitution de milieux écologiques. Présence d'Oedicnèmes. Site d'hivernage épisodique lors de vagues de froid.

*Ajournée* en attente de compléments d'informations

**2008 – E – 54**

**78 531003 Bois de Rolleboise**

Znieff de type I en site Natura 2000 directive « Habitats » (boisement calcicole et hêtraies thermo-calcicoles). Trois espèces végétales déterminantes. Suivi du Corif de 1993 à 1997. Il n'y a pas d'espèces déterminantes d'oiseaux.

*Validée*

**2008 – E – 55**

**78 567005 Ile de Saint-Martin-la-Garenne**

Znieff de type I sans intérêt. 90 % de l'île sont cultivés. Une seule espèce végétale déterminante de troisième catégorie : la Cuscuta d'Europe

*Non validée*

**2008 – E – 56**

**78 567001 La Sablonnière**

Znieff de type I en site Natura 2000 directive « Habitats » (pelouses calcicoles et chênaie thermophile) Le lézard vivipare, cité dans les espèces présentes, paraît peu probable. Les bernes de la route présentent un cortège d'espèces intéressantes. La mention de *cueta* portée sur la fiche ne correspond pas à la réalité du terrain mais c'est une catégorie pré-remplie qui apparaît sur la fiche de la base de données.

*Validée*

**2008 – E – 57**

**78 239003 Carrière souterraine du Maroc**

Znieff de type I Gîte à chiroptères (Petit rhinolophe)

*Validée*

**2008 – E – 58**

**78 239004 Carrière souterraine de Monfermons**

Znieff de type I

Trop peu d'informations et des spéléologues s'entraînent sur ce site donc les espèces de chauves-souris sont soumises au dérangement.

*Non validée*

**2008 – E – 59**

**78 335002 Pelouse du Tertre**

Znieff de type I

Ce site comprend des pelouses calcicoles, des dizaines de pieds d'Ophrys. Il y a une menace de fermeture du milieu par de la fruticée.

*Validée, mais* périmètre à revoir en fonction des espèces déterminantes déjà reconnues (ne prendrait que la partie la plus à l'ouest de la Znieff).

**2008 – E – 60**

**78 118001 Coteau des Larris à Buchelay**

Znieff de type I. Pelouse calcicole intéressante mais il y a des problèmes de progression du Pin sylvestre.

*Validée*

**2008 – E – 61**

**78 335003 Carrière de Limay**

Znieff de type I.

Ajuster le périmètre à celui de la RNR et inclure la zone boisée.

*Validée*

**2008 – E – 62**

**78 402001 Carrière et Côteau de Guerville**

Znieff de type I en site Natura 2000 directive « Habitats » (présence du *Sisymbrium supinum*).

*Validée*

**2008 – E – 63**

**78 291002 Pelouse de la Plagne**

Znieff de type I où il y a pratique de moto-cross, stations xérophiles très restreintes et décevantes.

*Non validée*

**2008 – E – 64**

**78 267002 Landes et mares du Clos de Brayon à Gargenville**

Znieff de type I. Mares réaménagées peuplées de potamots, suintements au-dessus du front de taille ; station de *Lobelia urens*. Calcia gère le site sur les conseils d'Ecosphère en maintenant des milieux pionniers. Il y a un risque de fermeture du milieu par la saulaie mais des aménagements ont été faits.

*Validée*

**2008 – E – 65**

**78 327001 Zones humides de la carrière de Juziers**

Znieff de type I qui assure le maintien de l'Oedicnème mais le Faucon hobereau reproducteur n'est plus là. Des travaux sont encore en cours.

*Validée*

**Avril 2008**

**2008 – E – 67**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France sur le projet de RNG des sites géologiques de l'Essonne**

**Le CSRPN donne son accord sur ce très bon plan de gestion**

**2008 – E – 68**

**78 21 7001 Plan d'eau d'Elisabethville**

**ZNIEFF de type I.** Propriété du département sur laquelle il existe un arrêté de protection de biotope concernant l'avifaune. Il faut s'assurer que la ZNIEFF correspond à ce périmètre (ce qui la diminuerait de moitié). *Zanichellia palustris* vu en 1995 n'a pas été retrouvé. La Couleuvre vipérine vue en 1992 est une donnée à supprimer. *Hesperia comma* est également une espèce peu probable, difficile à déterminer.

*Validée*

**2008 – E – 69**

**78 23 8002 Carrières de Flins**

**ZNIEFF de type I.** Intérêt ornithologique et quelques zones xériques, présentant des espèces thermophiles. Couple d'oedicornes. Lieu de rassemblement de Grèbes castagneux, petite colonie de Vanneaux. Ce territoire correspond à une propriété de la lyonnaise des eaux. Le périmètre doit être retouché : enlever les bâtiments industriels en gardant les bassins de décantation et rectifier la partie boisée.

*Validée, sous réserve* de retoucher le périmètre.

**2008 – E – 70**

**78 36 8021 Forêt de l'Hautil**

**ZNIEFF de type II.** Forêts domaniales et départementales à cheval sur 2 départements. Eaux dormantes oligotrophes dans une hêtraie calcicole : mares à Utrriculaire citrine (espèce végétale protégée régionale), Grande Douve (espèce végétale protégée nationale), mares tourbeuse à Sphaignes vertes au fond de fontis dus à l'exploitation de gypse. Il existe également une liste très complète de Lépidoptères sur ce site. Le potentiel faunistique reste à explorer. Les carrières auraient des vues sur ce secteur.

*Validée*

**2008 – E – 71**

**78 22 7001 Mare du bois des Communaux**

**ZNIEFF de type I.** Présence d'une roselière et d'un chrysomélidé déterminant, *Donatia*, toujours rare. La larve qui vit sous l'eau est très sensible aux pollutions dans des eaux plutôt oligotrophes.

*Validée*

**2008 – E – 72**

**78 63 8002 Bois de Vaux**

**ZNIEFF de type I.** Milieu thermocalcicole comportant un réseau de mares tourbeuses à sphaignes et *Utricularia australis* (milieu aquatique oligotrophe). Cet habitat forestier correspond à la hêtraie, habitat déterminant de ZNIEFF (Cf .mail de F. ARCHAUD).

*Validée*

**2008 – E – 73**

**78 62 4003 Mares du carrefour de Comeille et coteau de Cheverchemont**

**ZNIEFF de type I.** Cf .mail de F. ARCHAUD.

*Validée*

**2008 – E – 74**

**78 64 2004 Plan d'eau de Verneuil-Les-Mureaux (correspond à la ZNIEFF retouchée n° 78642002 devenue obsolète)**

**ZNIEFF de type I.** Lieu d'hivernage dans la Basse-Seine pour le Fuligule milouin, la foulque, dortoir de Grands cormorans. Abeille assez rare : *Entophera retisa*. Présence de Bouvière et de Cuscute d'Europe (espèce végétale protégée régionale). Il existe des échanges entre les plans d'eau : sur l'étang du Rouillard, le plus à l'ouest, site de nidification de la Sarcelle d'été et de la Bécassine des marais. Le Martin pêcheur et le Goéland cendré sont sur un site de reproduction. L'extrémité du plan d'eau est hors de la ZNIEFF (zone de pêche).

*Validée*

**2008 – E – 75**

**78 64 2021 Bois régional de Verneuil (nouvelle ZNIEFF)**

**ZNIEFF de type II.** Il s'agit de landes sèches, de prairies à Molinies où l'on trouve Erica tetralix et une grande station de Dactylorhiza praetermissa (orchidée protégée régionale). Il existe un intérêt pour les insectes des landes : Mante religieuse, Anarta myrtilli. Associés aux milieux aquatiques on trouve des odonates et des orthoptères, des Tritons crêtés. Le boisement est une chênaie acidophile

*Validée*

**2008 – E – 76**

**78 64 2003 Lande du bois de Verneuil**

**ZNIEFF de type I.** Lande en très bon état qui se trouve au nord d'une forêt régionale à préserver. Potentiel entomologique. Participe à une sorte de trame verte qui remonte jusqu'aux Alluets.

*Validée*

**2008 – E – 77**

**78 14 0002 Zone humide des Planes**

**ZNIEFF de type I.** Il existe des layons parsemés de Dactylorhiza praetermissa (environ 150 pieds). Ancienne carrière d'argile du Sparnacien, réaménagée au coup par coup. Site de reproduction d'odonates. Présence de friches graminéennes. Il existe un projet de déviation dans le secteur. L'ONF est gestionnaire pour la forêt soumise. Le CSRPN souligne l'intérêt du maintien d'une zone ouverte. L'existence d'une zone privée pose problème car elle contient des Aulnes qu'il faudrait pouvoir limiter.

*Validée*

**2008 – E – 78**

**78 12 3021 Ballastières et zone agricole de Carrières-sous-Poissy**

**ZNIEFF de type II.** Malgré le nombre d'infrastructures dans la partie nord, cette ZNIEFF conserve un intérêt ornithologique en tant que ZNIEFF relais. Les plans d'eau sont liés aux anciennes carrières. Sur le plan d'eau de Port Louis on peut observer des rassemblements de 200 Grèbes huppés. Les oedicnèmes nichent au sud du plan d'eau situé le plus au Nord. On peut voir des rassemblements de 5000 oiseaux d'eau, plus de 3000 Morillons. Il n'y a pas de nidification du Souchet et de la Bécassine. Le putois est aussi présent sur le site.

*Validée sous réserve de mise à jour du fond de plan.*

**2008 – E – 79**

**78 62 4002 Zone d'épandage de la ferme des Grésillons**

**ZNIEFF de type II.** Inclus la ZNIEFF de type I correspondant au parc agricole de la ZNIEFF d'Achères (cf. ci-dessous ZNIEFF n°78005002) Sur le secteur il faut exclure l'établissement industriel dans la boucle de Triel et recalculer les limites de la ZNIEFF sur les étangs. Les espèces déterminantes sont le Vanneau et le Morillon. Ce secteur a un avenir à vocation écologique.

*Validée sous réserve de mise à jour du plan.*

**2008 – E – 80**

**78 55 1005 Etang du Corra à St Germain en Laye**

**ZNIEFF de type I.** Présence du Blongios nain et site d'hivernage du Butor étoilé. Il existe un problème car le niveau de l'eau est très bas.

*Validée*

**2008 – E – 81**

**78 00 5002 Parc agricole et plan d'eau d'Achères**

**ZNIEFF de type I.** Intérêt ornithologique : présence du Hibou des marais. Revoir la liste des espèces citées : enlever le Lorient, espèce non déterminante. La Gorge bleue, la Bondrée et le Balbuzard ne sont que de passage. L'Orme lisse, la Tadorne, la Rousserolle, l'Épervier sont aussi à enlever.

*Validée sous réserve des corrections demandées et avec réduction du périmètre*

**2008 – E – 82**

**78 55 1021 Forêt de St Germain en Laye**

**ZNIEFF de type II** qui inclut l'étang du Corra.

*Validée mais en enlevant le golf*

**2008 – E – 83**

**78 55 1023 Ancien hippodrome de la croix Dauphine**

**ZNIEFF de type I.** Seul secteur ouvert restant. Pourrait être complété par la parcelle sise à proximité de la gare d'Achères comportant les deux coléoptères cités par M. BRUNEAU DE MIRE : le *Claviger longicornis* que l'on trouve sur pelouses calcaires et *C. testaceus*, associé aux fourmis sur milieux très secs.

*Validée*

**2008 – E – 84**

**78 55 1003 Pelouse et champ de tir à St-Germain-en-Laye (vérifier le numéro de la ZNIEFF)**

**ZNIEFF de type I.** Population de Lézards vivipares et de Demi-deuils. Seule station d'Ile-de-France de *Lepidium heterophyllum*, sur sols alluviaux. Station à protéger absolument. Envahissement du site par le *Prunus serotina*.

*Validée*

**2008 – E – 85**

**78 39 6002 Les prés du Marais et le Clos de la Salle**

**ZNIEFF de type I.** Site en deux noyaux correspondant à la RNR (cf. avis du CSRPN sur la RNR).

*Validée*

**2008 – E – 86**

**78 41 8001 Etang de l'Épinoche à Montesson**

**ZNIEFF de type I.** Présence du Blongios nain en 2000. Propriété départementale.

*Validée*

**2008 – E – 87**

**78 48 1002 (ex numéro 78481001) Usine des eaux du Pecq**

**ZNIEFF de type I.** Site d'accueil d'hivernage de Chipeaux.

*Validée*

**2008 – E – 88**

**78 37 7021 Forêt de Marly**

**ZNIEFF de type II.** Intérêt botanique notamment.

*Validée*

**2008 – E – 89**

**78 22 4003 Talweg du Gros Houx**

**ZNIEFF de type I.** Il n'existe plus rien de déterminant depuis la disparition d'*Oreopteris limbosperma* (espèce végétale protégée régionale) et de *Blechnum spicant*, constatée en septembre 2007.

**Non validée**

**2008 – E – 90**

**78 22 4002 Petit marais près de la Gare de l'Etang-la-Ville**

**ZNIEFF de type I.** Site de réintroduction de l'*Equisetum variegatum* (espèce végétale protégée régionale dont c'est la seule station en Ile-de-France).

**Validée**

**2008 – E – 91**

**78 16 5021 Forêt de Bois d'Arcy**

**ZNIEFF de type II.** Parmi les déterminantes ZNIEFF citées dans le bordereau *Epipactis purpurata*, *Blechnum spicant*, *Genista anglica* n'ont pas été retrouvés. En revanche, *Hydrocharis morsus-ranae* se maintient dans la mare de la Tournelle, ainsi que *Vaccinium myrtillus* et *Maianthemum bifolium* au « Bois Gazé ». Le *Dryopteris affinis borrieri* est présent à plusieurs endroits de la forêt. *Polystichum setiferum* a été trouvé en 2006.

Dans la plaine de la Croix Bonnet les mouillères contenant *Bidens radiata* ont disparu depuis 2003. La rigole des Clayes a été transformée en bassins. Le bassin ouest (= le plus proche de la forêt), contenait en 2006 *Elatine hexandra* et *Limosella aquatica*.

**Validée avec plusieurs modifications** de périmètre :

- prendre tout le périmètre de la forêt en ZNIEFF de type II,
- supprimer la zone non forestière (anciennes mouillères agricoles) dans l'angle nord-ouest de la plaine de la Croix Bonnet.

Faire de la mare de la Tournelle et du nouveau bassin ouest de la rigole des Clayes des nouvelles ZNIEFF de type I

**2008 – E – 92**

**78 07 3002 Bois Gazé**

**ZNIEFF de type I**, englobée dans la ZNIEFF de type II précédente. Présence de *Maianthemum bifolium* (une des 2 stations actuellement répertoriées en Ile-de-France avec les mares de Claye dans la forêt de Rambouillet.) La Myrtille, déterminante ZNIEFF pour les Yvelines, est présente, accompagnée du houx et du hêtre (chênaie acidiphile d'affinité « montagnarde »), mais le *Lycopodium clavatum*, signalé au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, a disparu.

**Validée avec modification de périmètre : ne prendre que les parcelles ONF 3,4 sans la plaine de jeux et en restant sur les territoires de Bois d'Arcy.**

**2008 – E – 93**

**78 29 7021 Forêt domaniale de Versailles**

**ZNIEFF de type II.** Dans le camp de Satory il existe des zones de landes. Intérêt botanique : présence le long de la Bièvre de *Cyperus longus*, *Dactylorhiza praetermissa*, *Chrysosplenium alternifolium*, espèces végétales protégées régionales.

**Validée en rajoutant le secteur du bois des Gonards et le Bois des Metz ainsi que le secteur de Porchefontaine et le bois du Pont Colbert.**

**2008 – E – 94**

**78 29 7001 Vallon de la Bièvre en amont de l'étang de la Geneste**

**ZNIEFF de type I.** Présence de *Chrysosplenium alternifolium*. Le pré Saint-Jean doit être exploré au titre des zones humides, mais il s'agit d'une zone pâturée par des chevaux depuis longtemps avec des parties urbanisées.

*Validée*

**2008 – E – 95**

**78 34 3001 Prairies de la vallée du Petit Jouy à l'aqueduc de Buc**

ZNIEFF de type I. Chênaies fraîches. Site à chiroptères : sur ce site il existe des campagnes de suivi avec des observations régulières depuis 1978.

*Validée*

**2008 – E – 96**

**78 62 0001 Aqueduc souterrain du Trou Salé**

Znieff de type I. Site à chiroptères

*Validée*

**Juin 2008**

**2008 – E – 98**

**78 466 021 Forêt des Alluets et boisements d'Herbeville à Feucherolles**

Cette Znieff de type II est la plus au nord. Très grande, elle constitue un vaste ensemble forestier acidiphile. On y trouve 5 vallons humides qui font l'objet de Znieff de type I. La zone abrite un minimum de 13 espèces déterminantes et inclut 7 Znieff de Type I. Des secteurs de ce massif étant privés et inaccessibles, il est possible que d'autres sites d'intérêt existent.

Gérard ARNAL demande s'il ne serait pas judicieux de regrouper des Znieff de type 1 en une unique Znieff de type 2. Jacques BARDAT pense qu'il n'est pas possible de faire une extrapolation des Znieff de type 1, d'autant qu'une partie de la zone n'a pas pu être explorée. Gérard ARNAL souligne qu'un type d'ensemble peut se justifier notamment lorsque le site entre dans une logique de massif forestier.

*Validée*

**2008 – E – 99**

**78 466 001 Vallon d'Abécourt**

Cette Znieff de type I a été réduite au fond de vallon. C'est un vallon boisé marécageux dont l'intérêt repose sur les aulnaies et les saulaies marécageuses oligotrophes et acidiclinales à *Osmunda regalis*, protégée en Ile-de-France).

*Validée*

**2008 – E – 100**

**78 431 001 Vallon du Bois de Rougemont**

C'est une Znieff de type I, vallon forestier traversé par le ru de Bréval. Il est dominé par une aulnaie oligotrophe. Le vallon est très hygrophile avec des sols très riches en matière organique. L'aulnaie de bas de pente est riche en fougères : jusqu'à 75 % de recouvrement par endroit.

*Validée*

**2008 – E – 101**

**78 431 002 Saulaies marécageuses de la Forêt des Grands Bois**

Cette Znieff de type I inclut un fond de vallon humide avec des saulaies acidiphiles et des mégaphorbiaies.

*Validée*

**2008 – E – 102**

**78 049 003 Lande du Roncey**

Cette Znieff de type I est constituée d'une lande à Callune et d'une prairie mésophile qui abrite des populations d'orthoptères (Criquet marginé, Decticelle bariolée (déterminants) et Grillon d'Italie).

*Validée*

**2008 – E – 103**

**78 049 002 Carrières souterraines du Four à Chaux et 78 049 001 Carrières souterraines des Valboulets, regroupées en une Znieff de type I appelée Carrières de Bazemont**

Les deux Znieff de type I sont extraites de leur Znieff de type II respective et regroupées en une Znieff de type I « Carrières de Bazemont ». Les cavités souterraines constituent des milieux propices à l'hibernation des chiroptères. Cette zone fait partie du réseau de cavités des Yvelines. Elle mériterait de faire partie d'un projet de protection car elle fait l'objet de multiples dérangements.

*Validée*

**2008 – E – 104**

**78 305 005 Le Val Guérin (78 305 003 sur la carte)**

Cette Znieff de type I est une zone humide alimentée par des émergences de nappes. Elle est occupée par une frênaie et une formation prairiale abritant de nombreuses stations de *Dactylorhiza praetermissa*, protégée en Ile-de-France. Ce sont les résurgences qui déterminent les limites de la zone.

*Validée*

**2008 – E – 105**

**78 189 002 Vallon humide du Bois de Villiers**

Cette Znieff de type I est un vallon humide occupé principalement par une saulaie cendrée à Fougère femelle, avec un sous-bois à végétation hygrophile très bien caractérisée.

*Validée*

**2008 – E – 106**

**78 862 002 Etang de Saint-Quentin**

Cette Znieff de type I est constituée d'un vaste plan d'eau avec des ceintures végétales intéressantes. L'ensemble de la zone est d'intérêt écologique, on y recense 27 espèces déterminantes. Elle représente un intérêt ornithologique notoire puisqu'on y retrouve près de 200 espèces d'oiseaux. Ecosphère propose que la Znieff soit étendue à la totalité de la base de loisirs pour inclure les roselières.

*Validée mais en étendant le périmètre*

**2008 – E – 107**

**78 076 001 Mouillères de la ferme Sainte-Marie**

Les mouillères n'existent plus donc la Znieff n'a plus de raison d'être.

*Supprimée*

**2008 – E – 108**

**78 321 002 Aulnaie du Moulin neuf à Frécambeau**

Cette Znieff de type I est constituée d'une aulnaie marécageuse non exploitée. On y rencontre de nombreuses sources d'eau permettant le développement d'une végétation hygrophile.

*Validée*

**2008 – E – 109**

**78 615 021 Parc de Grignon**

C'est une Znieff de type II, qui ne contient pas de type I. Son principal intérêt est la présence d'une hêtraie calcicole à sous-bois de buis.

*Validée, mais en insistant sur l'intérêt paléontologique de la zone.*

#### **2008 – E – 110**

##### **78 380 022 Vallée de la Mauldre et affluents**

C'est une vaste Znieff de type II qui englobe la vallée de la Mauldre et ses affluents. L'intérêt principal de cette zone réside dans la présence de pelouses calcicoles ou marnicoles, abritant l'essentiel des 32 espèces déterminantes. La Znieff contient des carrières de calcaires servant de gîtes aux chauves-souris. La population de lépidoptères y est aussi intéressante. L'arrêt du pâturage se traduit par un épaississement de la végétation brachypode. On y rencontre *Fragaria viridis* et *Ophrys fuciflora*, *Euphrasia officinalis*.

*Erratum : certaines espèces qui lui sont attribuées sont en fait celles de la Znieff du Champ de tir de Saint-Germain.*

*Validée*

#### **2008 – E – 111**

##### **78 615 004 Pelouses au pied de l'aérodrome de Beynes-Thiverval**

Cette Znieff de type I était au départ composée de 2 noyaux puis elle a été scindée en 4 pour ne retenir que les pelouses et fruticées calcicoles ainsi qu'une pineraie de pins sylvestres. Le principal intérêt de cette Znieff est la présence de pelouses relictuelles, en voie de fermeture. Divers espaces connaissent une banalisation de la végétation du fait de remblais et dépôts terreux. On note aussi la présence de quelques orthoptères.

*Validée*

#### **2008 – E – 112**

##### **78 189 003 Pelouse du Val des Quatre Pignons**

Le périmètre de cette Znieff de type I a été modifié pour exclure les habitations et parcelles cultivées. On y trouve un cortège de lépidoptères très intéressant (13 espèces de Lépidoptères rhopalocères ont été recensées de 2000 à 2003), plusieurs stations d'*Ophrys fuciflora*, ainsi qu'une importante population de *Polyommatus bellargus*. Presque toutes les orchidées citées par la Société française d'orchidophilie (SFO) ont été retrouvées au printemps 2003.

*Validée*

#### **2008 – E – 113**

##### **78 062 006 Terrain militaire de Frileuse (Ru de Gally)**

Cette Znieff de type I comporte les espèces *Fragaria viridis*, *Ophrys fuciflora* et *Euphrasia officinalis*. Les critères de délimitation de cette Znieff dépendent du périmètre du camp militaire. Jean-Pierre THAUVIN signale que le terrain situé dans le camp militaire a été beaucoup remanié.

*Validée*

#### **2008 – E – 114**

##### **78 380 003 Carrières souterraines de la Relanderie et 78 380 004 Carrières souterraines de la Croix Buissée**

Ces deux Znieff de type I pourraient être regroupées. Ce sont deux carrières souterraines de calcaire grossier. L'entrée de ces carrières n'est pas toujours protégée, on y trouve de nombreuses traces de fréquentations.

*Validation ajournée, en attente de justification*

#### **2008 – E – 115**

**78 305 004 Pelouses des Groux (78 305 002 sur la carte) et 78 305 003 Pelouses de la Ferme de Launay**

Ces deux Znieff de type I constituent un ensemble de pelouses, divisé en 2 noyaux qui pourraient être réunis. Les Znieff bénéficient de travaux d'entretien : pâturage et fauchage.

Gérard ARNAL est en contact avec la mairie d'Herbeville au sujet d'un petit secteur occupé régulièrement par des motards. La commune semble motivée par la protection de cette zone.

Les deux Znieff seront désormais regroupées sous le nom de « Pelouses des Groux et de Launay ».

**Validée**

**2008 – E – 116**

**78 368 005 Pelouses des Grésillons (78 368 001 sur la carte)**

Cette Znieff de type I est une pelouse d'une superficie de 18 ha, en forte voie d'envahissement par la fruticée. Une petite station d'*Ophrys fuciflora* y subsiste. On y trouve également 4 espèces de lépidoptères déterminantes, recensées en 2002 et 2003.

**Validée**

**2008 – E – 117**

**78 062 005 Coteau de Beinette (78 062 001 sur la carte)**

C'est une Znieff de type I dont le périmètre original a été réduit. Elle est maintenant constituée de pelouses en mosaïque, avec *Bromus erectus* et *Brachypodium pinnatum*, en voie de fermeture. Le site est considéré comme d'intérêt départemental pour les hyménoptères Apoïdes et Sphecoides.

**Validée**

**2008 – E – 118**

**78 062 007 Côte de Beynes (78 062 003 sur la carte)**

Cette Znieff de type I représente une dizaine d'hectares. C'est la plus thermophile. Les pelouses calcicoles sont progressivement envahies par le Cytise et la fruticée. Elles conservent des stations remarquables de *Carex halleriana*. On y trouve aussi une importante population de *Polyommatus bellargus*. Le site est intéressant pour ses populations d'hyménoptères.

**Validée**

**2008 – E – 119**

**78 062 022 Forêt de Beynes (78 062 021 sur la carte)**

Cette Znieff de type II, comportant une Znieff de type I, est traversée par un vallon encaissé avec des coteaux calcaires. Les pelouses calcicoles abritent l'essentiel des espèces végétales déterminantes. Un boisement est constitué de chênaies-charmaies et chênaies acidiphiles. Deux lépidoptères rhopalocères déterminants ont été recensés : la Petite violette et le Thécla du bouleau.

**Validée, mais prévoir d'intégrer de nouvelles espèces et les limites de la Znieff de type I devront être réétudiées.**

**2008 – E – 120**

**78 325 001 Pelouse calcaire et bois des Plaigres**

Cette Znieff de type I comporte 28 ha de pelouses calcicoles. Le périmètre est réduit pour en exclure le fond de « la vallée de Brouillard » et inclure le boisement. Les pelouses sont parsemées de Genévriers. On y trouve une importante population de *Polyommatus bellargus*. Les pratiques du VTT et du moto-cross portent atteinte aux pelouses.

**Validée**

**2008 – E – 121****78 036 001 Chênaie acidiphile du Bois pointu**

Cette Znieff de type I est occupée par une chênaie acidiphile à Myrtille, favorisée par un micro-climat plus humide et froid par rapport au plateau environnant.

*Validée*

**2008 – E – 122****78 385 021 Plateau de Ménerville**

Cette Znieff de type II représente 900 ha dont l'intérêt principal réside dans les vergers et prairies aux alentours des fermes. Le secteur abrite 8 couples de Chouette chevêche.

*Validée*

**2008 – E – 123****78 062 008 Pelouse au Nord de la Maison forestière de Saint-Hubert**

Cette Znieff de type I est une pelouse sablo-calcaire dont l'intérêt réside dans la présence d'une station de *Gentiana cruciata* et de la Bruyère à balai.

*Validée mais limites à revoir à la baisse*

**Juillet 2008****2008 – E – 125****78 653 001 Marais de Bardelle**

Cette ZNIEFF de type I s'étend sur 13 ha. Elle contient un milieu déterminant : une aulnaie marécageuse abritant trois espèces protégées : le Piment royal, l'Osmonde royale et la Fougère des marais. Cette zone humide est alimentée par une source oligotrophe. La zone est menacée par une eutrophisation consécutive aux traitements des cultures périphériques.

*Validée*

**2008 – E – 126****78 192 001 Mares de la Croix au Sort**

Cette ZNIEFF de type I représente 7,10 ha. Elle est constituée de deux mares à *Ceratophyllum submersum*, situées au cœur d'une prairie mésophile et abritant une importante population de Rainette verte, déterminante hors milieux forestiers. Au nord de cette ZNIEFF se trouve une petite parcelle cultivée. La prairie est assez intéressante et peut abriter d'autres populations d'amphibiens.

*Validée*

**2008 – E – 127****78 591 001 Hêtraie du bois de la Tourelle (78 591 002 sur la carte)**

Cette ZNIEFF de type I est occupée par une petite hêtraie calcicole de 5 ha environ et assez âgée. Cet habitat ne relève pas du Cephalanthero-Fagion et n'est donc pas déterminant. En outre, la zone ne comporte pas d'espèces déterminantes.

*Non validée, pour absence de milieux et d'espèces déterminantes*

**2008 – E – 128****78 020 001 Ravin de Pételance et Bois de Culfrais**

Cette ZNIEFF de type I est constituée d'un boisement traversé par un vallon à tendance montagnarde. On y trouve *Polystichum aculeatum* et *Sison amomum*, espèces protégées en Ile-de-France. Les inventaires datent de 2000. Ce sont les espèces déterminantes qui ont motivé le classement en ZNIEFF, favorisé aussi par la particularité de la topographie.

*Validée*

**2008 – E – 129**

**78 465 021 Plateau de Civry-la-Forêt à Flexanville**

Cette zone de type II est un des deux sites principaux à chevêches, regroupant 17 territoires de nidification connus en 2003. Son vaste territoire s'étend sur 2 220 ha dans une zone d'agriculture et d'élevage diversifiés.

*Validée*

**2008 – E – 130**

**78 048 021 Plateau de Bazainville et Vallée du Sausseron**

Cette ZNIEFF de type II recouvre 703 ha et constitue un autre site important pour les chevêches. Cette zone a été distinguée de la précédente parce qu'elle présente un écosystème très différent. Au moins cinq territoires de reproduction ont été recensés par le groupe Chevêche.

*Validée*

**2008 – E – 131**

**78 404 021 Forêt des quatre piliers et Bois de Béhoust**

D'une surface de 1 088 ha, cette ZNIEFF de type II se caractérise par un grand massif forestier, dominé par des forêts acidiphiles et incluant quelques zones humides. Cette zone a surtout un intérêt botanique avec la présence de *Lobelia urens*, de *Blechnum spicant* et de sphaignes.

*Validée*

**2008 – E – 132**

**78 053 001 Le Layon du Bois de Béhoust**

Cette ZNIEFF de type I s'étend sur 1,37 ha. Elle constitue un habitat déterminant, abritant une importante station de Lobélie menacée par la réfection du layon et des travaux de débardage. Cette zone est contenue dans la ZNIEFF de type II « Forêt des quatre piliers et Bois de Béhoust ».

*Validée*

**2008 – E – 133**

**78 404 001 Étang et vallon du Minotaure**

Cette ZNIEFF de type I est un vallon comprenant divers types de boisements dont un bois d'aulnes marécageux oligotrophes, une bétulaie pubescente à sphaignes en bas de pente avec nombreuses sources et suintements, ainsi qu'une aulnaie acidophile. La zone abrite une assez importante population de *Blechnum spicant*. Les sources et suintements débouchent sur un petit étang qui ne présente pas d'intérêt particulier.

*Validée*

**2008 – E – 134**

**78 263 021 Bassin versant de la Vesgre et Bocage d'Adainville**

Cette vaste ZNIEFF de type II, d'une surface de 1 626 ha, est le 2<sup>e</sup> secteur important pour la chevêche. L'agriculture y est traditionnelle. C'est un secteur qui mériterait d'être très sérieusement inventorié. Le point fort de cette ZNIEFF est qu'elle abrite une quinzaine de territoires de reproductions de la chevêche (données 2003).

*Validée*

**2008 – E – 135**

**78 407 022 Boisements et zones humides de Mittainville (78 407 021 sur carte)**

Cette ZNIEFF de type II inclut deux ZNIEFF de type I (Prairie humide de la Grenouillère et Étang des cents Arpents) dont l'une est très remarquable. La zone comporte les milieux déterminants suivants : des formations amphibies, des landes sèches et des prairies à molinie. Onze espèces déterminantes, dont la

plupart sont des espèces végétales, y ont été recensées : *Carex hostiana*, *Dactylorhiza incarnata*, *Epipactis palustris*... Cette nouvelle zone regroupe deux anciennes ZNIEFF de type de II.

**Validée**

**2008 – E – 136**

**78 407 001 Prairie humide de la Grenouillère**

Cette ZNIEFF de type I s'étend sur 5,70 ha. Il s'agit d'une prairie très humide sur sol paratourbeux qui, selon les estimations de 2003, abrite une quarantaine de pieds de Linaigrette à feuilles étroites, une vingtaine d'Orchis négligés (deux espèces protégées en Ile-de-France) et autant d'Epipactis des marais. Ces prairies humides sont les plus intéressantes du département des Yvelines. Toutefois, une intensification du pâturage est à craindre.

**Validée**

**2008 – E – 137**

**78 407 002 Étang des cent Arpents**

Cette ZNIEFF de type II comprend des formations amphibies intéressantes, habitats déterminants en Ile-de-France. Il s'agit d'une ancienne gravière intéressante pour ses eaux oligotrophes et pour quelques-unes de ses rives argilo-vaseuses. Une petite roselière en queue d'étang présente aussi un intérêt floristique et faunistique mais elle n'a pas pu être prospectée en 2003.

**Validée**

**2008 – E – 138**

**78 516 021 Vallée de la Guesle de Guiperreux à Raizeux**

Cette ZNIEFF de type II a remplacé une ZNIEFF de type I et constitue un seul noyau : ensemble de forêts alluviales de petite vallée, dominés par l'aulnaie marécageuse. La zone abrite une station de *Blechnum spicant*.

**Validation en attente de l'examen des ZNIEFF de Rambouillet.**

**2008 – E – 139**

**78 557 001 Vallon du Chemin rouge**

Cette ZNIEFF de type I s'étend sur presque 8 ha. Elle ne comprend pas de milieu déterminant.

**Non validée**

**2008 – E – 140**

**78 269 021 Bois de Batonceau et des cent Arpents**

Cette ZNIEFF de type II de 590 ha est constituée d'un ensemble de boisements assez remarquables mais privés et donc difficiles à prospecter. Au moins quatre milieux sont déterminants : eaux dormantes oligotrophes, landes humides, tourbière boisée et prairies à molinie. La création d'une ZNIEFF de type II a permis d'inclure des habitats semblables mais qui n'avaient pas pu être explorés.

**La ZNIEFF 78 269 001 Mares et landes humides du Bois de Batonceau est supprimée et regroupée avec le Bois de Batonceau et des cents arpents.**

**L'ensemble passe de type II en type I.**

**Avis favorable de principe mais validation en attente d'une visite en 2009 pour des données plus fiables**

**2008 – E – 141**

**78 108 002 Aqueduc souterrain de la Voûte**

Cette zone linéaire de 975 mètres abrite six espèces de chiroptères et est intéressante pour l'hivernage.

**Validée**

**2008 – E – 142**

**78 220 003 Aqueduc souterrain de l'Artoire**

Cette ZNIEFF de type I s'allonge sur une distance d'environ 1 900 mètres et constitue un milieu propice à l'hivernage des chiroptères.

**Validée**

**2008 – E – 143**

**78 220 001 La Mouillère des Layes**

Cette ZNIEFF de type I est un milieu déterminant : formations amphibies, et des rives exondées, des lacs, étangs et mares.

**Validée** mais revoir la localisation

**2008 – E – 144**

**78 220 002 Ravins de Malassis**

Cette ZNIEFF de type I présente un affleurement rocheux qui abrite des fougères déterminantes : Polystic à aiguillon et Polystic à soie.

**Validée** pour les deux fougères déterminantes, mais pas pour le milieu « végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses » qui ne convient pas à cette zone

**2008 – E – 145**

**78 486 005 Étang du Perray (78 486 003 sur la carte)**

Cette ZNIEFF de type I présente des formations amphibies et rives exondées. Son intérêt floristique se situe au niveau des berges qui abritent des espèces protégées en France (*Poa palustris*, *Stellaria palustris*, *Bidens radiata*) qui traduisent le bon état trophique de l'étang. Le maintien du niveau d'eau assez haut était dommageable à la végétation des grèves mais cela a dû évoluer.

**Validée**

**2008 – E – 146**

**78 601 001 Mouillère des quarante Setiers**

Découverte en 1995, cette ZNIEFF de type I constitue un habitat déterminant « formations amphibies et rives exondées » qui abrite deux espèces végétales protégées en Ile-de-France : *Damasonium alisma* et *Pulicaria vulgaris*. Les prospections de 2003 ont permis d'observer plusieurs centaines de pieds de *Damasonium alisma*.

**Validée**

**2008 – E – 147**

**78 569 022 Bois de Sainte-Mesme (78 569 021 sur la carte)**

Cette ZNIEFF de type II se déploie sur 371 ha et comporte une lande sèche (milieu déterminant) sur le versant sud-est du boisement. Le boisement est dominé par une chênaie acidophile assez dégradée par l'agriculture. Les inventaires menés en 2003 ont été insuffisants pour découvrir des espèces déterminantes. A noter que la ZNIEFF de type I « Aulnaie tourbeuse de la Vallée de l'Eau » n'avait pas été retenue.

**Non validée**

**2008 – E – 148**

**78 564 021 Vallée de l'Orge de Sainte-Mesme à Bréthencourt**

Le périmètre de cette ZNIEFF de type II a été réduit pour en exclure les bâtiments et cultures. Peu à peu, les peupleraies remplacent les aulnaies en fond de vallée. Cette zone ne contient pas d'espèces végétales déterminantes.

La ZNIEFF de type II est supprimée, seule la ZNIEFF de type I « Aulnaie du Moulin neuf à Sainte-Mesme » est conservée (voir ci-dessous).

**Non validée**

**2008 – E – 149**

**78 569 003 Aulnaie du Moulin neuf à Sainte-Mesme**

Cette ZNIEFF de type I s'étend sur 17 ha.

*Validée*

**2008 – E – 150**

**78 168 022 Bois des hautes Bruyères**

Cette ZNIEFF de type II recouvre 383 ha et contient la ZNIEFF de type I « Vallon du petit et du grand Étang ». Elle constitue un boisement dominé par une chênaie acidiphile, traversé par un vallon humide. Ce boisement privé n'a pu faire l'objet que d'une prospection succincte.

*Validée*

**2008 – E – 151**

**78 576 003 Vallon du petit et du grand Étang**

Cette ZNIEFF de type I est une vaste zone humide en fond de vallon.

*Validée* sous réserve de l'étendre au nord

**2008 – E – 152**

**78 168 001 Bois tourbeux du Moulin blanc**

Cette ZNIEFF de type I est un bois marécageux à aulne. Elle comporte quatre espèces déterminantes et protégées, découvertes au cours d'un inventaire en 1993 : *Blechnum spicant*, *Dryopteris cristata*, *Osmunda regalis* et *Myrica gale*.

*Validée*

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France

### Motion pour la sauvegarde du Géosite de Sannois (Val-d'Oise), votée à l'unanimité

Le CSRPN d'Île-de-France, réuni lors de sa séance du 21 février 2008,

Considérant :

- l'intérêt historique majeur du site de la butte des Châtaigniers à Sannois en tant que stratotype historique de l'étage géologique Sannoisien aujourd'hui intégré dans le Stampien inférieur ;
- le fait que l'actuelle protection du Stampien au travers de la réserve naturelle nationale des sites géologiques de l'Essonne est incomplète car elle ne comprend pas ce Stampien inférieur ;
- que le site de la butte des Châtaigniers complète la succession stratigraphique du Stampien et notamment le passage du Priabonien (Eocène) au Stampien (Oligocène) ;
- les menaces qui pèsent sur ce site d'intérêt majeur (urbanisation et mesures de sécurisation inadaptées) :

demande au Préfet de la région d'Île-de-France et au Président du Conseil régional d'Île-de-France, en cette année 2008 déclarée « Année internationale de la planète Terre » de :

- ne pas autoriser des travaux préjudiciables à la sauvegarde de ce patrimoine régional (pas de bétonnage, talutage, etc.) ;
- faire inscrire le site à l'inventaire national du patrimoine géologique qui doit être entrepris cette année ;
- prendre toutes les mesures nécessaires à la conservation à long terme du site et à sa valorisation.

Copie à :

Maire de Sannois,  
Société géologique de France,  
Comité français pour le patrimoine géologique,  
Muséum national d'histoire naturelle,  
Association des géologues du bassin parisien,  
Réserves naturelles de France,  
Bureau de recherches géologiques et minières,

Les décisions prises par le CSRPN d'Île-de-France concernant les RNR pour le compte de la Région

Validé sans remarque
Validé, avec des remarques ou suggestions
Non validé, en attente de compléments
Non validé ou supprimé

Décembre 2007

**2007 – R – 1**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France concernant le Marais de LARCHANT (Seine-et-Marne)**

**Le CSRPN émet un avis favorable au classement de la RNV en RNR, mais demande :**

**1 - que lui soit soumis rapidement, pour validation, un plan de gestion complété** des ajouts suivants :

- l'hydrologie (préciser notamment les éléments de contrôle qualitatifs et quantitatifs nécessaires)
- la géologie et l'hydrogéologie
- le secteur dit du Chalumeau (recommandations à faire à l'ONF, zones d'acquisition prioritaire, plan d'éradication des pins...)

**2 – que soit engagée la création d'une zone périphérique**, comprenant notamment :

- le secteur dit du Gouffre et le canal reliant celui-ci à la réserve, de façon à assurer une protection cohérente du système hydraulique complexe du marais
- le secteur dit du Chalumeau pour préserver la station de Saule des Dunes
- la bordure sud-ouest du marais, extérieure à la réserve mais siège d'activités susceptibles de créer des dommages à cette dernière (rejets de la station d'épuration, remblais...)

**Compléments apportés en mars 2008 :**

**Le CSRPN prend acte des propositions qui sont faites en complément du plan de gestion, mais souhaite :**

- \* **que le périmètre de la RNR soit étendu au secteur dit du « Gouffre » ;**
- \* **être consulté sur le cahier des charges relatif à l'étude hydrologique qui doit être lancée.**

**2007 – R – 2**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France concernant les Iles Mortes à CHELLES (Seine-et-Marne)**

**Le CSRPN émet un avis favorable au classement de la RNV en RNR, mais demande :**

**1 - que le périmètre de la réserve soit étendu aux herbiers aquatiques**, en accord avec VNF et en restant dans les limites communales de Chelles, selon une carte qui sera réalisée par le bureau d'études ;

**2 - que des compléments soient apportés au plan de gestion et validés** lors d'une de ses prochaines séances. Ces compléments concerneront :

- l'ouverture au public. Le volet animation et accueil du public doit être développé et les zones accessibles ou non au public définies. Une signalétique appropriée est à mettre en place sur la rive en face des îles ;
- la pollution de l'eau (sources à identifier et à localiser) ;
- le renaturation des berges par fascinage et aménagement des pentes ;
- l'expérimentation et le suivi de l'élimination des plantes invasives à partir de zones tests ;
- l'identification des zones et des usages en matière de pêche.

***Compléments apportés en mars 2008 :***

**Le CSRPN donne un avis favorable définitif à cette RNR et à son plan de gestion complété**

**2007 – R – 3**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France concernant les Prés du Marais et le Clos de la Salle au MESNIL-LE-ROI (Yvelines)**

**Le CSRPN émet un avis favorable au classement de la RNV en RNR de la partie « Prés du Marais » mais demande à OGE, en collaboration avec Vincent VIGNON, d'établir des propositions concernant :**

- dans le règlement intérieur, les questions des clôtures ;
- dans le plan de gestion, les aspects de l'équilibre fauchage / pâturage.

Le CSRPN est réservé, dans l'état actuel des choses, sur la pertinence de l'intégration dans la RNR du « Clos de la Salle » et demande :

- que des propositions de renaturation et de gestion soient faites par OGE à la commune ;
- que des inventaires naturalistes complémentaires soient effectués en 2008, notamment sur les chiroptères, les batraciens et les insectes de la noue.

Le CSRPN suggère à la commune d'engager une réflexion sur :

- la liaison territoriale à court terme entre les deux sites pour des questions de continuité écologique. Les terrains agricoles concernés pourraient être acquis par la commune au travers d'un Périmètre Régional d'Intérêt Foncier (PRIF) de l'Agence des Espaces Verts ou au travers d'un Espace Naturel Sensible (ENS) du Conseil général ;
- la liaison à plus long terme entre le massif forestier et la Seine

***Compléments apportés en mars 2008 :***

**Le CSRPN donne un avis favorable définitif à cette RNR et à son plan de gestion complété**

Janvier 2008

**2008 – R - 1**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France concernant l'ancienne carrière de Limay et du Bois des Blancs Soleils (78)**

**Le CSRPN émet un avis favorable au classement de la RNV en RNR, uniquement sur le périmètre de l'ancienne carrière Lafarge, mais demande :**

- a) Le maintien de 3 à 4 ans d'observations sur le site avant tout aménagement, sans pour autant négliger l'entretien et sans s'interdire des actions ponctuelles d'urgence liées au maintien des milieux ouverts pionniers et du réseaux des mares temporaires ;
- b) La réalisation de compléments d'inventaires faunistiques et floristiques ;
- c) Dans un deuxième temps, via une procédure de périmètre de protection, l'extension du périmètre au secteur du Bois des Blancs Soleils ;
- d) Que le plan de gestion modifié comporte:

- Une expertise géologique approfondie, avec une valorisation du site adaptée ;
- Des modalités de circulation dans le site redéfinies à la lumière des nouvelles propositions. Les visites programmées pourront toutefois être maintenues sous réserve du respect des périodes de nidification ;
- La présentation d'un traitement visuel et paysager le long de la voie rapide.

Mars 2008

**2008 – R – 39**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France concernant le Bassin d'Antony (Hauts-de-Seine)**

Le CSRPN donne un avis favorable à la création d'une réserve naturelle régionale, avec comme gestionnaire pressenti le SIAAP et comme co-gestionnaire le CORIF, sous réserve de leur implication dans une gestion raisonnée de la roselière, de la qualité et du niveau de l'eau et de la prise en compte des remarques suivantes :

- \* poursuite des inventaires sur les groupes méconnus (poissons et invertébrés aquatiques, insectes) ;
- \* intégration dans la RNR du périmètre de la ZNIEFF et du chemin communal situé sur la commune d'Antony permettant une valorisation pédagogique du site ;
- \* finalisation du plan de gestion selon la méthodologie de RNF.

**2008 – R – 40**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France concernant le Val et Coteaux de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Yvelines)**

Le CSRPN donne un avis favorable à la création d'une réserve naturelle régionale, avec comme gestionnaire la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et comme co-gestionnaire le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes :

- \* un complément de réflexion sur le plan de circulation piétonne dans le bois devra être établi ;
- \* lors d'abattage d'arbres dangereux, les sujets abattus seront maintenus sur place (importance écologique du bois mort) ;
- \* relier par un cheminement le bois de la Guiéterie et les sites du fond de vallée.

Avril 2008

**2008 – R – 66**

**Avis provisoire du CSRPN d'Ile-de-France sur l'attribution du statut de RNR au Domaine régional de la Boucle de Moisson (Yvelines)**

Le cortège avifaunistique remarquable doit être un élément fondamental de la réflexion concernant l'aménagement du site. Face aux enjeux avifaunistiques, deux préconisations d'ordre très général semblent pouvoir être la base de toute réflexion :

- Maintenir voire augmenter la qualité et les surfaces des milieux clés ;
- Orienter / canaliser la fréquentation du site par le public, afin de limiter le dérangement et maintenir des zones de quiétude pour les oiseaux (l'Edicnème criard, mais ce n'est pas la seule espèce dans ce cas, est sensible au dérangement).

Le CSRPN émet un avis favorable à la création de cette RNR de la Boucle de Moisson, sous réserve des réponses qui seront apportées aux préconisations énoncées.

Juin 2008

**2008 – R – 97**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France sur le Domaine des Seiglats (Seine-et-Marne)**

**Le CSRPN donne un avis favorable** au classement du domaine des Seiglats en réserve naturelle régionale, sous réserve de la prise en compte des points suivants dans le plan de gestion :

- faisabilité et échéance de la création de la noue
- réflexion quant au devenir des parcelles agricoles : étudier plusieurs options en plus de celle de la prairie
- poursuivre et développer les inventaires notamment en matière d'herpétologie et d'entomologie
- faire préciser dans la réglementation intérieure de la réserve les modalités de fréquentation des animaux domestiques.

Juillet 2008

**2008 – R – 124**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France sur l'étang de Follet (Seine-et-Marne)**

**Le CSRPN donne un avis favorable** au classement de l'étang de Follet en réserve naturelle régionale, sous réserve que le périmètre soit étendu aux secteurs adjacents présentant un intérêt écologique. Cette extension conduirait à gérer de manière optimale des habitats mal représentés actuellement dans le périmètre.

Le plan de gestion présenté est de qualité. Veiller cependant à favoriser la multiplicité des aménagements ponctuels qui apparaissent plus efficaces que des aménagements de grande envergure.

A noter que ce site présente un intérêt pédagogique fort du fait de son accessibilité, de sa situation périurbaine et de l'investissement humain important du gestionnaire.

Novembre 2008

**2008 – R – 153**

**Avis du CSRPN d'Ile-de-France sur le marais de Stors (95)**

**L'avis est favorable** sous réserve :

- d'améliorer l'état des connaissances (inventaires)
- d'attendre les résultats de ces inventaires pour ajuster en conséquence les interventions lourdes prévues au plan de gestion et le calendrier, en particulier l'ouverture des milieux (suppression d'arbres et de souches, creusement de mares...)
- de limiter dès maintenant les fréquentations nuisantes (quads, motos, VTT voire chevaux...)
- de limiter l'accès, actuellement trop nombreux, et d'attendre le résultat des actions de gestion du milieu pour redéfinir au mieux le schéma des circulations et les aménagements y afférant.

**Le CSRPN souhaite que soit :**

- 1) fait le point sur le plan de gestion à la suite de l'approfondissement des inventaires d'espèces en particulier en matière de faune
- 2) approfondies les études géologiques et hydrogéologiques
- 3) définis les indicateurs de suivi adaptés au site et aux objectifs du plan de gestion.

# ANNEXE 8

## PROPOSITION DE RNR :

SUPERFICIE

>50 ha

10 à 50 ha

<10 ha

<5 ha

CRITERES D'INTERET NATURALISTE		fort	moyen	faible	à étudier	commentaires
Réseau des Continuités Ecologiques Régionales	Intérêt pour densité					
	Intérêt pour représentativité					
	Intérêt pour fonctionnalité					
Habitats	Intérêt des habitats					
Espèces	Intérêt des insectes					
	Intérêt des amphibiens					
	Intérêt des oiseaux					
	Intérêt des phanérogames					
	Intérêt des reptiles					
	Intérêt des mammifères					
	Intérêt des poissons					
	Intérêt des bryophytes					
Milieu physique	Intérêt stratigraphique					
	Intérêt paléontologique					
	Intérêt pétrographique					
	Intérêt géomorphologique					
	Intérêt pédologique					
Notoriété	Intérêt documentaire					

CONTEXTE DES ZONAGES ET PROTECTIONS		recoupement	proche	commentaires
Zones d'intérêt écologique reconnu	ZNIEFF type I			
	NATURA 2000 ZPS-ZSC			
	ZNIEFF type II			
Zones à vocation naturelle	PNR			
	Site AEV			
	ENS			
Zones d'intérêt paysagé	Site inscrit			
	Site classé			

CONTEXTE LOCAL		favorable	défavorable	à étudier	commentaires
Le périmètre	Foncier				
	Cohérence				
	Qualité des études préalables				
	Extension possible				
	Possibilité de périmètre de protection				
Le plan de gestion	Qualité du plan de gestion				
	Utilisation pédagogique				
	Compatibilité fréquentation / intérêt				
	Tranquillité, propreté				
Le propriétaire	Expérience et compétences				
	Capacité de surveillance et de protection				
	Compétence dans l'accueil du public				
	Compétence d'éducation à l'environnement				
	Moyens en personnel				
	Solidité financière				
Le gestionnaire	Expérience et compétences				
	Capacité de surveillance et de protection				
	Compétence dans l'accueil du public				
	Compétence d'éducation à l'environnement				
	Moyens en personnel				
	Solidité financière				
Le (ou les) propriétaire(s)	Implication				
Instances de suivi	Implication de la collectivité locale				
	Implication des associations locales				